

2021_CT2_580

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Budget annexe Transport -Versement d'une participation du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement, "Station GNV Vitrolles l'Anjoly"

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 9 décembre 2021

03_1_05

■ **Budget annexe Transport -Versement d'une participation du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement, "Station GNV Vitrolles l'Anjoly"**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 16 décembre 2021

10911

MOB-009-16/12/2021-CM

■ Budget annexe Transport - Versement d'une participation du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement, 'Station GNV Vitrolles l'Anjoly'

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le 18 février 2021 par une délibération N°MOB 005-9644/21/CM la création et l'affectation au Budget Annexe des Transports d'une opération d'investissement N° 2021001500 pour la réalisation d'une Station d'avitaillement en GNV comprenant la réhabilitation d'un parking poids-lourds situé sur le même site de la zone d'activités de l'Anjoly à Vitrolles.

Le programme de cette opération a été approuvé le 15 avril 2021 par une délibération N° MOB 009-9849/CM/2 et la réalisation de cet équipement a fait l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage auprès de la SPLA. La réfection du parking poids-lourds relevant de la compétence de création et d'aménagement des zones d'activités déléguée au territoire, il a été convenu que la Direction des Infrastructures de Voirie du Pays d'Aix assumerait la réalisation des travaux relatifs au parking et la DGA Mobilité le pilotage administratif et financier de l'opération.

Par une décision du 30 septembre 2021 le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a validé le principe d'une participation financière de l'Etat Spécial du Territoire pour la réfection du parking poids-lourds pour un montant de 1 400 000 M€.

A cet effet, il convient donc d'enregistrer cette participation en recettes d'investissement au Budget Annexe Transport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au ou Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°MOB 009-9849/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 validant le programme global de l'opération de réalisation d'une station d'avitaillement de Gaz Naturel intégrant la réhabilitation du parking poids lourds en tranche optionnelle.

Métropole Aix-Marseille-Provence

- La délibération n° ECOR - 002 10123/21/CM Conseil de la Métropole du 04 juin 2021 approuvant la modification et l'affectation de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activité » (2021 0 004 00) pour un montant de 11 000 000€TTC ;
- La décision du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 septembre 2020 N°05-1-13 approuvant le versement d'une participation au Budget Annexe des transports métropolitains ;
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'enregistrement de la participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'une station GNV à Vitrolles ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'enregistrer les recettes afférentes ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation du Budget Principal – Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports de la Métropole qui pilote l'opération globale d'aménagement d'une Station GNV à Vitrolles Anjoly.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe Transport – section d'investissement –nature 1315 – sous politique C210.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Budget annexe Transport -Versement d'une participation du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement, "Station GNV Vitrolles l'Anjoly"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 14 DEC. 2021